

phénomène psychologique qui consiste à améliorer la situation devant nos portes respectives. M. Olivier Boillat pose les questions suivantes :

- Le Conseil communal a-t-il prévu de réaliser un plan financier sur 4 ans, à discuter au Conseil général ces prochains mois ? Il permettra globalement de répartir les investissements sur les villages, les années et les dicastères et de faire des choix politiques ensemble.
- Comment les mesures de diminution des dépenses seront-elles discutées ? Par exemple, suppression du ramassage à domicile du papier, réduction des déneigements, descriptifs des postes et de la structure organisationnelle pour les employés communaux ?

**M. Etienne Dobler** répond que le Conseil communal s'est déjà attelé à la préparation d'un programme de législature, qui comprend une planification financière. Le cadre légal est l'article 22 du décret concernant l'administration financière des communes. Le Conseil communal établit un plan financier valable pour 5 ans et revu tous les 2 ans. Chez nous, il sera revu tous les 6 mois. Le plan financier vise à un équilibre budgétaire, à dégager un degré d'autofinancement suffisant, ainsi qu'à une maîtrise de l'endettement et du service de la dette. Les outils à mettre en place sont notamment les indicateurs financiers et de performance, un système de contrôle interne, avec une responsabilité accrue du Conseil communal, une révision comptable par des audits. Il est également prévu une maîtrise des charges dans le compte de fonctionnement et un suivi rigoureux des recettes. L'analyse détaillée et régulière des points énoncés ci-dessus permettra de déterminer nos flux de liquidités (cash flow) et ainsi, si on y ajoute encore nos éventuels désinvestissements, connaître notre capacité de financement.

**M. Olivier Boillat est satisfait.**

**5. Approbation des comptes communaux et bourgeois 2012 des Communes de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier, Soulce et Undervelier (Message n° 6 du 3 juin 2013 du Conseil communal au Conseil général)**

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. Jean-Luc Portmann indique la manière de procéder. Conformément à l'article 37, du règlement du Conseil général il donnera la parole au représentant du Conseil communal. Ensuite, conformément à l'article 38, du même règlement, le président donnera la parole aux membres qui le désirent, mais qui s'exprimeront de manière générale sur les comptes.

M. Etienne Dobler présente les comptes et indique qu'il sera épaulé par les caissiers communaux Mirco Bellè, ancien caissier de Glovelier et Sacha Imbriani, ancien caissier de Courfaivre. Les comptes communaux et bourgeois sont passés commune par commune.

Pour Bassecourt :	compte municipal	excédent de charges	Fr. 755'611,-.
	compte bourgeois	excédent de recettes	Fr. 60'586,-.

Etienne Dobler donne connaissance du rapport des vérificateurs des comptes.

Passés au vote, les comptes municipaux et bourgeois 2012 de Bassecourt sont approuvés à l'unanimité.

Pour Courfaivre:	compte municipal	excédent de charges	Fr. 370'180,-.
	compte bourgeois	excédent de charges	Fr. 32'726,-.

Etienne Dobler donne connaissance du rapport des vérifications des comptes.

Passés au vote, les comptes municipaux et bourgeois 2012 de Courfaivre sont approuvés à l'unanimité.

Pour Glovelier :	compte municipal	excédent de recettes	Fr. 533'297,-.
------------------	------------------	----------------------	----------------

compte bourgeois      excédent de charges      Fr. 18'891,-.

Etienne Dobler donne connaissance du rapport des vérifications des comptes.

Passés au vote, les comptes municipaux et bourgeois 2012 de Glovelier sont approuvés à l'unanimité.

Pour Soulce,	compte municipal	excédent de charges	Fr. 120'731,-.
	compte bourgeois	excédent de charges	Fr. 558,-.

Etienne Dobler donne lecture du rapport des vérifications des comptes.

Passés au vote, les comptes municipaux et bourgeois 2012 de Soulce sont approuvés à l'unanimité.

Pour Undervelier,	compte municipal	excédent de charges	Fr. 69'830,-.
-------------------	------------------	---------------------	---------------

La Bourgeoisie d'Undervelier étant une bourgeoisie indépendante, les comptes ne sont pas gérés par la Commune.

Etienne Dobler donne connaissance du rapport des vérificateurs des comptes.

Passés au vote, les comptes municipaux 2012 d'Undervelier sont approuvés à l'unanimité.

Etienne Dobler remercie le personnel de l'administration et particulièrement M. Mirco Bellè et M. Sacha Imbriani.

**6. Crédit de Fr. 85'000.00 pour l'achat de la parcelle n° 1254 du ban de Bassecourt (Message n° 7 du 3 juin 2013 du Conseil communal au Conseil général).**

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. Gérard Ruch explique que si l'on souhaite dans un plus ou moins proche avenir agrandir le Home médicalisé Claire-Fontaine, y créer des places de parcs et réaliser un accès convenable, il est indispensable d'acheter la parcelle n° 1254 d'environ 2'000 m<sup>2</sup>. Depuis 2 ans, le propriétaire propose son terrain à la vente. Plusieurs amateurs ont montré leur intérêt, mais à chaque fois, la Commune de Bassecourt s'est opposée à cette transaction pour des raisons « d'intérêts publics prépondérants ». Le Conseil communal propose l'achat de cette parcelle pour un montant global de Fr. 80'000,-. La dépense sera couverte par voie d'emprunt. Intérêts et amortissements, le coût annuel est estimé à Fr. 4'250,-.

M. Jean-Michel Hofmann, directeur du Home médicalisé Claire-Fontaine et M. Olivier Girard, membre de la commission de gestion du Home, présentent le projet d'agrandissement du Home médicalisé Claire-Fontaine.

Le président ouvre la discussion.

Mme Céline Grellier demande qui financera le montant annuel de Fr. 4'250,- ?

M. Gérard Ruch répond que c'est à la charge de la Commune.

Le président passe au vote. Le crédit de Fr. 80'000,- pour l'achat de la parcelle n° 1254 du ban de Bassecourt est approuvé à l'unanimité.